



CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 6 FEVRIER 2019 -

DELIBERATION

Numéro 19 - 01 - 002

Délibération n° 2 : La poursuite des programmes immobiliers pluriannuels.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 19 décembre 2018 s'est réuni le 6 février 2019 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Georges ZIEGLER, Président du SDIS de la Loire.

Le quorum de l'assemblée était atteint (18 membres présents et 4 pouvoirs sur un total de 22 administrateurs).

Présents :

Mesdames Corinne BESSON-FAYOLLE – Chantal BROSE – Colette FERRAND – Fabienne PERRIN – Clotilde ROBIN – Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-Yves BONNEFOY – Pierrick COURBON – Sylvain DARDOULLIER – Georges DRU – Joseph FERRARA – Luc FRANCOIS – Claude GIRAUD – Claude LIOGIER – Jean-Claude REYMOND – Hervé REYNAUD – Michel ROBIN – Georges ZIEGLER.

Excusés :

Mesdames Marianne DARFEUILLE (pouvoir donné à Claude GIRAUD) – Pascale OFFREY (pouvoir donné à Hervé REYNAUD) – Olivier GAULIN (pouvoir donné à Jean-Yves BONNEFOY) – Jean-Claude CHARVIN (pouvoir donné à Fabienne PERRIN).

Décision adoptée à la majorité.

| | |
|---|--|
| Votes <u>pour</u> la proposition de délibération : |  22 (dont 4 pouvoirs) |
| <u>Abstentions</u> sur la proposition de délibération : | 0 |
| Votes <u>contre</u> la proposition de délibération : | 0 |

Le Président du conseil d'administration
 du Service départemental d'incendie et de secours
 de la Loire



Georges ZIEGLER